Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_03_41-DE

SYBERT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU D[illegible]

Extrait du Registre des délibérations Du Bureau

Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation : le 4 septembre 2026

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de l'usine d'incinération du SYBERT, 3 rue Albert EINSTEIN, à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président du SYBERT

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h00

En nombre, les membres :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Ayant pris part au vote : 8
- Ayant donné procuration : 0

Résultat du vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

BERMOND Henri, 5e Vice-Président, GBM ;
BOUSSET Jean-Marc, Président, GBM ;
BOUVET Nathalie, 1ère Vice-Présidente, GBM ;
DIETRICH Clément, 4e Vice-Président, CCVM
GARNIER Christophe, 6e Vice-Président, CCLL ;
JACQUES Patrick, 4e Conseiller Syndical Délégué, GBM ;
LEGAIN Olivier, 2e Vice-Président, GBM
STADELMANN Jean-Claude, 3e Vice-Président, CCLL ;

Etaient excusés :

BOUZAT Patrick, 2e Conseiller Syndical Délégué, GBM

Secrétaire de séance : Jean-Claude STADELMANN

Procuration de vote :
Mandant :
Mandataire :

Objet : 1C. Marché de maintenance des caissons et bennes compactrices 2026/09_03-41

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_03_41-DE

VALORISATION DE MATIÈRE

MARCHÉ DE MAINTENANCE DES CAISSONS ET BENNES COMPACTRICES

Rapporteur : Monsieur Henri BERMOND, Vice-Président

Le SYBERT dispose de 4 marchés relatifs à la maintenance préventive et curative des équipements de compaction (presses et compacteurs) sur les installations techniques du SYBERT. Ces marchés ont pris effet le 25 novembre 2024, sur la base d'un accord-cadre avec maximum, pour une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Le marché 24-23, portant sur la maintenance des deux compacteurs à déchets du centre de tri, a dû être reconduit plusieurs fois par anticipation, en raison de l'atteinte des maximums de commande avant les fins de période ; la dernière période devait courir jusqu'au 17 juillet 2027, mais, au regard des coûts de maintenance préventive plus importants, que ceux estimés lors de la préparation initiale de ce marché, il est nécessaire, d'ores et déjà de prévoir le renouvellement de ce marché.

De plus, le SYBERT se dote de nouveaux compacteurs à déchets (7 bennes compactrices), pour le nouvel éco-centre d'Ornans, dont l'ouverture est prévue au dernier trimestre 2026.

Il est donc proposé le lancement d'une consultation selon la procédure des appels d'offre ouverts, en vue de disposer d'un accord cadre à bons de commande et marchés subséquents, mono-attributaire, pour la maintenance préventive et curative des différents compacteurs à déchets du SYBERT.

La durée prévisionnelle du marché est de 12 mois, à compter du 1er janvier 2027 ou, en cas de date ultérieure, à la notification du marché, reconductible 3 fois 12 mois, soit une durée maximale, toutes reconductions confondues de 4 ans.

Le marché sera composé :

- d'une partie à bons de commande pour les coûts de visites de maintenance préventive et pour les différents frais de main d'œuvre nécessaires aux opérations de maintenance curative (frais de déplacement, main d'œuvre, frais d'hébergement),
- d'une partie à marchés subséquents pour les coûts des opérations de maintenance curatives (fourniture d'équipements visant à maintenir ou améliorer les performances des compacteurs à déchets).

Avec des montants maximums annuels respectifs de 25 200 € pour la partie à bon de commande et de 40 500 € pour la partie à marchés subséquents, le montant maximum annuel du marché est de 65 700 €, soit 262 800€ sur la durée maximum du marché, toutes périodes de reconduction confondues

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les termes de la consultation, présentée ci-dessus et autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 025-252508247-20260908-2026_09_03_41-DE

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Jean-Claude STADELMANN